

CPPT - sites d'Outremeuse et de Tournai

Réunion du 9 mars 2010

Présents :

Messieurs Husquet, Pirlot, Cafagna, Servais, Delvaux et Mabilie.

Excusés

Messieurs Drèse et Vandekeere

Non excusés

Madame Dirickx

Monsieur Nelles

1. Approbation du rapport de la précédente réunion
2. Analyse du rapport mensuel du SIPPT
3. Avis demandés par le comité
4. Politique d'achat des moyens de protection individuels
5. Explication des mesures de sécurité qui ont été prises
6. Informations sur la collaboration avec les services externes
7. Contrôles établis par les organismes de contrôle agréés
8. La phase d'exécution du plan d'action annuel et rappel du PGP
9. Divers
10. Actions à réaliser ce mois

1. Approbation du rapport de la dernière réunion

Le rapport de la réunion du mois de février est approuvé.

2. Analyse du rapport mensuel

Le rapport mensuel du SIPPT a été remis au CPPT et a été analysé par ses membres.

3. Avis demandé par le comité

Le comité est d'avis de demander aux Directions de l'ISA de fournir, comme le demande la loi, le PAA 2010 et le PGP. Le comité craint particulièrement l'inactivité de l'ISA sur le site d'Outremeuse à propos des recommandations inscrites au rapport des pompiers, et ce, d'autant plus que le Bourgmestre de Liège a émis le souhait de fermer les établissements si les instituts ne se conforment pas aux consignes des pompiers.

Code sur le bien-être au travail

TITRE I PRINCIPES GENERAUX

CHAPITRE III Principes généraux relatifs à la politique du bien-être

Section II, Le système dynamique de gestion des risques

Art. 11.

L'employeur établit, en concertation avec les membres de la ligne hiérarchique et les services de prévention et de protection au travail, un plan d'action annuel visant à promouvoir le bien-être au travail pour l'exercice de l'année suivante.

Ce plan d'action annuel, qui se base sur le plan global de prévention, est établi par écrit et détermine:

- 1° les objectifs prioritaires dans le cadre de la politique de prévention pour l'exercice de l'année suivante;
- 2° les moyens et méthodes pour atteindre ces objectifs;
- 3° les missions, obligations et moyens de toutes les personnes concernées;
- 4° les adaptations à apporter au plan global de prévention suite:
 - a) à un changement de circonstances;
 - b) aux accidents et aux incidents survenus dans l'entreprise ou l'institution;
 - c) au rapport annuel du service interne de prévention et de protection au travail de l'année civile précédente;
 - d) aux avis donnés par le Comité durant l'année civile précédente.

Titre I, chapitre III, art. 1 à 30: ins. A.R. 27-3-1998, art. 32 (M.B. 31-3-1998).

4. Politique d'achat des moyens de protection individuels

Néant

5. Explication des mesures de sécurité qui ont été prises

Néant

6. Informations sur la collaboration avec les services externes

Néant

7. Contrôles établis par les organismes de contrôle agréés

Néant

8. PGP et PAA

Les plans ont été approuvés par les membres du comité.

PGP

Dangers	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Objectifs prioritaires	Activités à effectuer et missions à accomplir	Moyens organisationnels et financiers
Sécurité	Information, formation	À l'occasion de l'accueil des nouveaux collègues	Informations sur le BET et notamment sur la surveillance de la santé à l'école	Rédaction d'un texte	
Sécurité	DEA		A placer dans le PAA 2010	Achat du matériel Formation des secouristes au DEA	
Santé	Assuétudes chez les étudiants			Plan « drogue »	
Santé	Confort thermique	Régulation du chauffage	Placement de vannes thermostatique		
Charge psychosociale	Évaluation du stress au travail	Application de la méthode SOBANE - DEPARIS			
Charge psychosociale	Assuétudes dans les écoles				
Ergonomie	Analyse au service technique		A placer dans le PAA 2010	Utilisation de la méthode DEPARIS avec l'aide du Cési	
Ergonomie	Faciliter la mise en œuvre du matériel pédagogique				
Hygiène	Réalisation des vestiaires et des douches				
Hygiène	Évacuation des produits dangereux				
Embellissement des lieux de travail	Dossier UREBA				
Mesures prises en matière d'environnement	Tri des déchets				
Mesures prises en matière d'environnement	Récupération des eaux pluviales				
Mesures prises en matière	Utilisation des eaux des puits qui existent sur le				

d'environnement	site				
Sécurité	Compartimentage, B9	L'ensemble destiné à une occupation nocturne doit être compartimenté. Parois Rf 1h et portes Rf 1/2h. Ce compartiment donne sur une sortie directe compartimentée également. Les armoires électriques ne font pas partie du compartiment			
Sécurité	Éclairage de sécurité, B9	Au dessus des sorties et des sorties de secours et dans le couloir et dans l'escalier de logement à chaque niveau			
Sécurité	Compartimentage, B6	À tous les niveaux. Sas à côté de l'ascenseur réalisé avec des parois (horizontales et verticales) Rf 1h et portes Rf 1/2h	À tous les niveaux. Sas à côté de l'ascenseur réalisé avec des parois (horizontales et verticales) Rf 1h et portes Rf 1/2h		

PAA 2009

	DOMAINES		ACTIONS	RESPONSABLES	PRÉAVIS
1	Sécurité	DEA	Achat d'un appareil	SIPPT et Directions	
2	Sécurité	Secouristes DEA	Formation	SIPPT, SEPPT et Directions	
3	Sécurité	Premiers secours	Formation de nouveaux secouristes	SIPPT, SEPPT et Directions	
4	Sécurité	Premiers secours	Remise à niveau des secouristes du site d'Outremeruse	SIPPT, SEPPT et Directions	
5	Sécurité	Prévention incendie	affichages de sécurité dans les bâtiments, B1 à B3, B5 à B8, P4, P5 et P6,	SIPPT, M. MABILLE et directions	En cours
6	Sécurité	Prévention incendie	Exercice d'évacuation, B2-B3	Directions	octobre
7	Sécurité	Prévention incendie	Resserrage (passages de câbles) dans les compartiments Rf	Directions	Archi
8	Sécurité	Machines dangereuses dans l'atelier « Design »	Information, formation Réalisation des affiches qui informent les utilisateurs des dangers et de l'utilisation des EPI	SIPPT, M. MABILLE	En cours
9	Ergonomie	Service technique	Étude en vue de déterminer notamment les causes des accidents de travail	Direction et SEPPT	2010
10	Santé	Inventaire Asbeste	Appliquer les pictogrammes « asbeste »	Directions, SIPPT et SEPPT	Terminé
11	Charge psychosociale	Personne de confiance	Formation de la personne de confiance	Directions, SIPPT et SEPPT	Fait
12	Embellissement des lieux de travail	Local des techniciennes de surfaces	Aménagement du nouveau local, sans toutefois en faire un réfectoire et accomplir des percements en façade	Directions	En cours
13	Hygiène	WC	Placement de patères, ou des porte-manteaux dans	Directions	En cours

			les WC des professeurs		
14	Sécurité	Éclairage du parking			
15	Embellissement des lieux de travail	CROA céramique	Réfections des plafonds (local solvants)	Directions	A l'étude
16	Sécurité, compartimentage	B12-B13	Le restaurant doit être considéré comme un compartiment individualisé, parois Rf 1h et les portes Rf 1/2h		
17	Compartimentage	B12-B13	Les cages d'escaliers E 01 et E 02 doivent constituer des compartiments.		
18	Sécurité, compartimentage	B12-B13	Vérification des performances des panneaux et des portes Rf – certif ISIB à fournir		
19	Sécurité, compartimentage	B11	Le local B11 1 11 doit être muni d'une porte Rf ou être libre de matériau inflammable		
20	Sécurité, compartimentage	B5-P6	Porte de communication Rf 1/2h à placer		
21	Sécurité, compartimentage	P5	E 02. Compartimentage à réaliser y compris au rez		
22	Sécurité, compartimentage	P4	E 01. Compartimentage à réaliser y compris au rez et jusqu'au grenier		
23	Sécurité, compartimentage	P4	Compartimentage du monte charge		
24	Sécurité, évacuation	B2	Cage d'escalier E 01. Limiter au maximum les tableaux et les objets de tailles réduites. Les objets de grande dimension sont à proscrire.		
25	Sécurité, évacuation	B2	Cage d'escalier E 01. Les voies de communications doivent être bien signalées		
26	Sécurité, évacuation	B2	Cage d'escalier E 01. Les portes doivent pouvoir s'ouvrir à tout moment		
27	Sécurité, évacuation	B3	Aménagement d'une sortie extérieure formée par une échelle de secours en métal reliant la plate forme du premier étage		
28	Sécurité, évacuation	B9	Dégagement des accès lors de l'occupation du B9.		
29	Sécurité, évacuation	B9	La porte d'accès et la porte des sanitaires doivent être maintenues déverrouillées et dégagées		
30	Sécurité, évacuation	B11	Les locaux d B11 1 01 à B11 1 10 ne sont desservis que par une seule issue de secours. La cage d'escalier doit être vidée de tout matériau facilement inflammable et d'appareil électrique		
31	Sécurité, évacuation	B11-B13	Les portes RF doivent être munies de système de fermeture automatique. Elles ne peuvent pas être calées en position « ouverte »		
32	Sécurité, évacuation	Bâtiments centraux	La signalisation des sorties et des sorties de secours doit être améliorée		
33	Sécurité, évacuation	Bâtiments centraux	Placement d'un garde corps autour des échelles de secours sur les passerelles de secours		
34	Sécurité, évacuation	B7	C2 02. Détection incendie automatique		
35	Sécurité, évacuation	P4	C2 02. Détection incendie automatique		
36	Sécurité, évacuation	B12	Local chaufferie. Placer une détection de gaz qui a pour objet de couper l'alimentation en énergie		
37	Sécurité, évacuation	B12	Signalisation du bouton « arrêt d'urgence » de la chaudière (à l'extérieur du local)		
38	Sécurité, moyens de lutte contre l'incendie	B9	1 extincteur eau-mousse par 150m ² dans la salle de spectacle		

39	Sécurité, moyens de lutte contre l'incendie	B9	1 extincteur eau-mousse en zone habitation		
40	Sécurité, moyens de lutte contre l'incendie	B12	Le réfectoire aurait du être équipé d'un réseau de dévidoirs (rapport 01/80/0213/RJ/KL du 04092000)		
41	Sécurité, moyens de lutte contre l'incendie	ISELL	Extincteur CO2 à côté des armoires électriques		
42	Sécurité, moyens de lutte contre l'incendie	B13	Cuisine. Généralisation du système d'extinction automatique à tous les points de cuisson		
43	Sécurité	B11	Les liquides inflammables et corrosifs doivent être placés dans un local sécurisé (dépôt munitions)		
44	Sécurité, exutoire de fumée	B2	Installer un exutoire de fumée dans la cage d'escalier E 01		
45	Sécurité, exutoire de fumée	P4	Placement d'un exutoire de fumée au sommet		
46	Sécurité, exutoire de fumée	P6	Placement d'un exutoire de fumée au sommet		
47	Sécurité, détection incendie	B9	Un détecteur autonome de fumée à chaque niveau du compartiment à occupation nocturne		
48	Sécurité, chauffage		Local chaudières Parois Rf 1 h et porte Rf ½ h Resserrage aux passages des câbles et des tuyaux Contrôle de la porte Rf par un menuisier (certifié ISIB)		

9. Divers

9.1. Exercice d'évacuation

Un exercice d'évacuation des bâtiments B11, B12 et B13 a été réalisé le jeudi 28 janvier 2010 à 8 heures 45. Les enseignement liés à la réalisation de cet exercice seront décrits dans le rapport mensuel du SIPPT.

Monsieur Husquet interroge le comité afin de cerner les actions futures lors des prochains exercices d'évacuation.

Monsieur Servais explique que les enseignants ont réalisé le recensement à un endroit qui n'était pas prévu dans les consignes, sans doute parce que les collègues ont été perturbés par la présence du module en bois situé devant la bibliothèque. Certains collègues aussi ne se sont pas trop souciés de la tâche qui était la leur de compter les étudiants à l'occasion de la fin de l'exercice.

Monsieur Servais explique aussi qu'il existe une demande des collègues et des étudiants à propos de la tenue d'un « débriefing » afin que chacun soit informé de la performance des actions accomplies lors de l'exercice.

9.2. Les châssis

Monsieur Pirlot explique que l'ISA persiste à tenter de choisir des châssis en afzelia tout en supposant que le permis d'urbanisme ne le permettra pas. Cela n'empêche nullement l'ESA de choisir les châssis en alu qui demandent bien moins d'entretien.

9.3. La sécurité sur le site après 17 heures

Monsieur Servais fait part au comité de ses craintes à propos de la sécurité des collègues et étudiants qui terminent leur journée ou qui travaillent le samedi, alors que le secrétariat est fermé. En effet, les

consignes d'urgence sont basées sur un secrétariat ouvert puisque ce sont les collègues qui y travaillent qui gèrent les opérations liées à l'organisation des secours et notamment à l'annonce aux services d'urgence.

Monsieur Servais propose de réfléchir à des consignes supplémentaires (appel d'urgence au 112 réalisé par gsm) à suivre lorsque les secrétariats sont fermés.

Les consignes ainsi complétées seront affichées avec les plans d'évacuation, et une information sera fournie aux collègues.

9.4. Le contrat du conseiller en prévention

Monsieur Servais s'enquiert auprès de Monsieur Mabilille d'informations à propos de son contrat. Monsieur Mabilille explique que son contrat est un contrat à durée déterminée (temporaire), contrairement à ce que dicte la loi.

IL est admis par les membres du comité que Monsieur Husquet s'informe auprès du SEGEC et que Monsieur Mabilille fasse part de sa situation au Contrôle du Bien-Être au Travail.

9.5. Les étudiants stagiaires

Monsieur Husquet a fourni un document du SEGEC qui nous apprend que la surveillance de la santé de nos étudiants que nous envoyons en stage en entreprise n'est plus supportée par le fédéral.

La santé des étudiants redevient donc à la charge de l'entreprise qui reçoit et elle est réalisée par son SEPPT.

Monsieur Mabilille propose de voir comment cette situation va se décanter avant de proposer une nouvelle façon de procéder à l'évaluation de la santé des étudiants..

9.6. Rapport annuel du CPPT

Monsieur Husquet rappelle que les directions doivent compléter les documents qui concernent le rapport annuel du SIPPT. Monsieur Mabilille reste à la disposition des directions pour les aider à compléter les documents.

9.7. Prévention des assuétudes

Le Docteur Verhaeren nous a rappelé de prendre en compte la Convention Collective de Travail n° 100 à propos de la mise en œuvre d'une politique préventive en matière d'alcool et de drogues dans l'entreprise.

Monsieur Servais se demande si, en ce qui concerne les étudiants, ce n'est pas le conseil social ou le conseil des étudiants qui doit s'occuper de la chose. Monsieur Husquet s'interroge aussi à propos de l'attitude que nous devons adopter face à ce problème.

Monsieur Mabilille propose au comité de lui laisser le temps de comprendre le texte et de concevoir une manière d'appliquer les recommandation de la CCT dans nos instituts en ce qui concerne les collègues (incorporation au PAA 2010).

9.8. Alerte incendie et ascenseur

Monsieur Pirlot explique au CPPT que les cloisons Rf qui doivent isoler la cage d'ascenseur ne seront pas réalisées cette année.

Monsieur Servais propose d'apposer un pictogramme sur les portes de l'ascenseur afin de prévenir les collègues et les étudiants du risque d'utiliser l'ascenseur pendant un incendie.

9.9. Pictogrammes « Corrosive »

Monsieur Pirlot remet à Monsieur Servais quelques pictogrammes destinés à être appliqués sur les armoires en gravure qui renferment des acides.

10. Actions à réaliser ce mois**10.1. Monsieur Husquet****10.2. Monsieur Pirlot**

Appel aux candidats secouristes au service technique.

10.3. Monsieur Mabile

Entreprendre les démarches afin de choisir l'appareil de DEA que nous allons acquérir.
Élaboration de la liste des secouristes désireux de se former à la DEA.

10.4. Monsieur Delvaux

Appel aux candidats secouristes dans les secrétariats.

10.5. Monsieur Servais**10.6. Monsieur Cafagna**

La prochaine réunion est programmée pour le mardi 20 avril 2010 à 8 heures 30.

Propositions pour les prochaines réunions:

1er juin
6 juillet

Georges Mabile
Conseiller en prévention niv 1